

Conseil Municipal du 19 mars 2019

Le dix-neuf mars deux mille dix-neuf, à dix-huit heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Roncherolles-sur-le-Vivier, sous la présidence de Madame Sylvaine SANTO, Maire.

Étaient présents : Monique PILLUT-BOISSIERE, Gilbert DECOODT, Hervé GOUBERT, Marie-Christine DUPUIS, Stéphanie BRUN, Alexandra AZZOPARDI, Maxime TROMPIER, Carole DEBRUYNE-DELATTRE, Pierre LEBLOND, Jean-Michel MAZIER, Gilles HATREL, José DELAMARE

Étaient excusés : Laurent LEBLOND donne pouvoir à Pierre LEBLOND, Stéphanie BRUN donne pouvoir à Jean-Michel MAZIER, Eva GIGAN donne pouvoir à Monique BOISSIERE

Secrétaire de séance : Pierre LEBLOND

A - Approbation du compte-rendu de la séance du 26 février 2019

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 26 février 2019.

B- Communications diverses :

Madame le Maire informe de l'ajout d'une délibération : Création de deux postes d'agent technique dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences

Fin du grand débat depuis le 15 mars :

Quatre contributions sur les documents fournis issus des différents thèmes ont été déposées :

- 1 pour « organisation de l'Etat et des services publics »
- 2 pour « la transition écologique »
- 1 pour « la fiscalité et dépenses publiques »
- Rien sur « la démocratie et citoyenneté »

Six remarques sur le cahier de doléances. Le tout a été envoyé à la mission grand débat et aux services de la Préfecture, par voie numérique. Il n'y a pas eu de demande de prêt de salle communale pour qu'un débat soit organisé dans la commune.

Suppression programmée de la halte ferroviaire de Saint-Martin-du-Vivier :

- Plusieurs articles sont parus dans la presse locale
- Deux députés ont adressé un courrier au Président de Région : Annie Vidal, députée 2^{ème} circonscription dont Roncherolles-sur-le-Vivier fait partie, Hubert Wulfranc, député de la 3^{ème} circonscription et membre de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire.

C - Délibérations

Rapport à la délibération n°1 - Sylvaine SANTO

Demande de subvention - DETR - Equipements sportifs de taille modérée

Madame le Maire propose au Conseil municipal de solliciter Madame la Préfète de la Seine-Maritime afin d'obtenir une subvention au taux le plus élevé possible au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour la création d'un court de tennis extérieur en gazon synthétique.

Le montant de l'opération est estimé à 18 252.43 € HT.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2019.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, vote de la façon suivante :

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Rapport à la délibération n°2 - Sylvaine SANTO :

Demande de subvention - Département - Aide en matière d'équipement sportif

Madame le Maire propose au Conseil municipal de solliciter Monsieur le Président du Département afin d'obtenir une subvention au taux le plus élevé possible au titre de l'aide en matière d'équipement sportif pour la création d'un court de tennis extérieur en gazon synthétique.

Le montant de l'opération est estimé à 18 252.43 € HT.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2019.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, vote de la façon suivante :

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Rapport à la délibération n°3 - Sylvaine SANTO :

Demande de subvention - Métropole Rouen Normandie - FSIC

Madame le Maire propose au Conseil municipal de solliciter Monsieur le Président de la Métropole Rouen Normandie afin d'obtenir une subvention au taux le plus élevé possible au titre Fonds de Soutien aux Investissements Communaux pour la création d'un court de tennis extérieur en gazon synthétique.

Le montant de l'opération est estimé à 18 252.43 € HT.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2019.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, vote de la façon suivante :

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Rapport à la délibération n°4 - Sylvaine SANTO :

Demande de subvention - Département - Projets culturels et artistiques professionnels

Madame le Maire propose au Conseil municipal de solliciter Monsieur le Président du Département afin d'obtenir une subvention de 500 € dans le cadre du « soutien à l'animation » pour le projet de spectacle intergénérationnel.

Le montant de l'opération est estimé à 1508.36 €.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2019.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, vote de la façon suivante :

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Rapport à la délibération n°5 - Sylvaine SANTO

Demande de subvention - DETR - Mise aux normes des bâtiments communaux et scolaires

Madame le Maire propose au Conseil municipal de solliciter Madame la Préfète de la Seine-Maritime afin d'obtenir une subvention au taux le plus élevé possible au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour la mise aux normes de bâtiments communaux.

Le montant de l'opération est estimé à 3790 € HT.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2019.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, vote de la façon suivante :

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Rapport à la délibération n°6 - Sylvaine SANTO :

Demande de subvention - Département - Mise aux normes des bâtiments communaux et scolaires

Madame le Maire propose au Conseil municipal de solliciter Monsieur le Président du Département afin d'obtenir une subvention au taux le plus élevé possible au titre de l'aide aux établissements scolaires publics et aux bâtiments communaux pour la mise aux normes.

Le montant de l'opération est estimé à 3790 € HT.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2019.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, vote de la façon suivante :

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Rapport à la délibération n°7 - Sylvaine SANTO :

Création de deux postes d'agent technique dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences

Dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences, je vous propose de créer deux emplois dans les conditions ci-après, à compter du 1^{er} avril 2019.

Le parcours emploi compétences est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi.

Ce contrat un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements.

Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

L'autorisation de mise en œuvre du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité du prescripteur agissant pour le compte de l'Etat (Pôle emploi, Cap emploi, Mission locale).

Je vous propose donc de m'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec Pôle Emploi et des contrats de travail à durée déterminée, pour une durée de douze mois, étant précisé que ces contrats pourront être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **DECIDE** de créer deux postes d'agent technique à compter du 1^{er} avril 2019 dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences ».
- **PRECISE** que les contrats d'accompagnement dans l'emploi établis à cet effet sera d'une durée initiale de douze mois, renouvelables expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.
- **PRECISE** que la durée du travail est fixée à 35 heures par semaine.
- **INDIQUE** que la rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail.
- **AUTORISE** l'autorité territoriale à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ces recrutements.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, vote de la façon suivante :

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Interventions des conseillers municipaux

Entente intercommunale des collèges de Darnétal :

José DELAMARE informe que les communes de Martainville Epreville et Bois l'Evêque ont décidé de quitter l'entente intercommunale des collèges de Darnétal. Le budget est donc calculé en fonction de leur départ au 30 juin 2019.

Comme l'année dernière, le nombre d'enfants pris en charge est en légère baisse (- 18), ce qui est conforme à la pyramide des âges.

Le total des sommes dépensées en 2018 est sensiblement identique à celui qui a été budgété. On note une légère diminution de la dépense.

La répartition des sommes versées en 2018 s'établit comme suit :

Soutien aux enfants : 88 %

Le coût par enfant a légèrement progressé (154,64 €), à cause de l'augmentation du coût des transports et de la réouverture de la piscine de Darnétal.

Le suivi et la vérification des factures ont permis de faire en 2018 une économie de 2800 €.

Montant du budget prévisionnel 2019 : 67 111.92 € soit un montant par habitant de 7.03 €

Avec la baisse croissante des dotations de l'Etat, l'équilibre financier de la commune est difficile à atteindre. L'effet de ciseaux entre la baisse des dotations et les charges contraintes nécessite de faire des choix budgétaires. La commune a dû faire d'importantes réductions sur le fonctionnement de ses services. Tous les services sont impactés et un effort général est demandé à l'ensemble des

agents et des associations. Dans ce cadre, José DELAMARE a décidé de reverser à la commune, 25% de ces indemnités d'élu soit la somme de 840 €.

Monique BOISSIERE informe qu'un Conseil extraordinaire des écoles a eu lieu le 1^{er} mars dernier concernant le passage à 4 jours de cours pour la rentrée prochaine.

Maternelle : 3 voix pour et 2 voix contre

Elémentaire : 6 voix pour et 3 voix contre.

Malgré que la commune reste décisionnaire, les élus n'iront pas à l'encontre de la volonté des enseignants et des parents. Un courrier a été envoyé à l'inspectrice d'académie car la loi oblige à demander une dérogation.

Dates à retenir :

Mercredi 20 mars 2019 à 17h30 et 20h30 : spectacle à la Pépinière dans le cadre de Spring Festival

Vendredi 22 mars 2019 à 18h : conseil d'école de la maternelle

Dimanche 24 mars 2019 : trails et marches de la Ronce organisés par Jog'Nature

Mercredi 27 mars 2019 à 18h30 : réunion préparation Festiv'halle

Mardi 2 avril 2019 à 18h30 : Conseil municipal - vote du compte administratif et du budget

Samedi 6 avril 2019 à 12h : repas des anciens

Samedi 6 et dimanche 7 avril 2019 : distribution des Ronches

Samedi 13 avril 2019 : chasse aux œufs organisée par le CFA

Dimanche 26 mai 2019 : élection Européenne

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.